

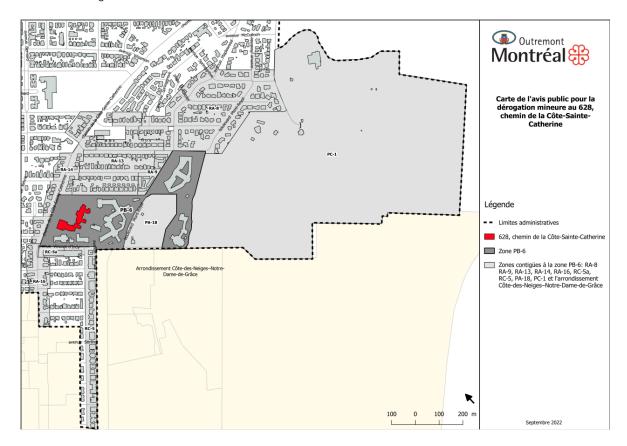
AVIS PUBLIC

DEMANDE DE DÉROGATION MINEURE

AVIS PUBLIC est par les présentes donné par la soussignée, Secrétaire de l'arrondissement d'Outremont :

- 1º QUE l'arrondissement doit statuer sur une demande de dérogation mineure reçue par la division de l'urbanisme de la Direction d'arrondissement adjointe Gestion du territoire, du patrimoine et du soutien administratif, visant l'immeuble situé au 628, chemin de la Côte-Sainte-Catherine et portant sur l'objet suivant :
 - La demande de dérogation mineure vise à permettre la construction d'un escalier extérieur dérogeant ainsi à l'article 4.3 du *Règlement de zonage* (1177).

L'immeuble est situé dans la zone PB-6 du règlement de zonage 1177 et les zones contiguës sont les suivantes : RA-8, RA-9, RA-13, RA-14, RA-16, RC-5a, RC-5, PA-18, PC-1 et l'arrondissement Côte-des-Neiges-Notre-Dame-de-Grâce.



- 2º QUE le conseil d'arrondissement statuera sur cette demande de dérogation mineure au cours de sa séance ordinaire devant se tenir à 19 h le jeudi, 6 octobre 2022 à la salle du conseil de l'arrondissement située au 530, avenue Davaar à Outremont;
- 3° QU'À l'occasion de cette séance, toute personne intéressée pourra se faire entendre par le conseil sur cette demande;



4° **QUE** dans l'éventualité où le conseil décidait d'accorder cette demande de dérogation mineure, le remplacement de l'escalier d'issue situé sur le mur arrière sera réputé conforme aux dispositions du *Règlement de zonage* (1177) de l'arrondissement.

Pour de plus amples renseignements, veuillez-vous adresser à la Direction adjointe d'arrondissement – Gestion du territoire, du patrimoine et des services de soutien administratif au 438 826-2178.

Montréal, le 15 septembre 2022		
La Secrétaire d'arrondissement,		
Julie Desjardins, avocate		